ABBV TELEPHONIE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 6 000 €
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DU SERVENT
ZAE LES TANNES BASSES
34800 CLERMONT-L'HERAULT

797 567 021 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le huit août,
A quinze heures,

Les associés de la société se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle 417 rue du Lieutenant de Montcabrier - Technoparc Mazeran - CS 31054 34500 BEZIERS, sur convocation faite par le Gérant.

Monsieur Benjamin BADOUAL préside la séance en qualité de gérant.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Monsieur Benjamin BADOUAL propriétaire de 300 parts
- Madame Aurélie VILLARET propriétaire de 300 parts

Soit un total de 600 parts sociales.

Est également présente Madame Jade DEPONGE, juriste de la société AXYLIS AVOCATS.

Le Président constate, en conséquence, que les associés, représentant la totalité des voix, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Madame Aurélie VILLARET de ses fonctions de gérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés non gérants,
- les rapports à l'assemblée,
- l'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis il est rappelé que le rapport sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan, ainsi que le texte des résolutions ont été adressés aux associés non gérants, quinze jours avant la date de l'assemblée et que dans le même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Lecture est ensuite donnée des rapports de la gérance et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, prend acte de la démission de Madame Aurélie VILLARET, gérante à compter du 11 juin 2025.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

CONTRE : /
ABSTENTION : /
POUR : Mme VILLARET, M. BADOUAL
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CONTRE : /
ABSTENTION : /
POUR : Mme VILLARET, M. BADOUAL
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Extrait certifié conforme
Monsieur Benjamin BADOUAL

